

21 novembre 2017

---

---

**PEFC/FR AD 4004 : 2016**

**Procédure de notification des organismes procédant  
à l'audit et à la certification de la chaîne de contrôle**

---

---



Promouvoir  
la gestion durable  
de la forêt

**PEFC France**

8, avenue de la République  
75011 Paris

Tel: +33 (0)1 43 46 57 15, Fax: +33 (0)1 43 46 57 11  
E-mail: [contact@pefc-france.fr](mailto:contact@pefc-france.fr) Web: [www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)

**Mention de copyright**

© PEFC France 2016

Ce document de PEFC France est protégé par des droits d'auteur. Ce document est disponible gratuitement sur le site internet de PEFC France ou sur demande.

Tout ou partie de ce document protégé par la loi du copyright ne doit pas être modifié ou amendé, reproduit ou copié sous quelque forme ou tout moyen que ce soit à des fins commerciales sans une autorisation préalable de PEFC France.

**Nom du document:** Procédure de notification des organismes procédant à l'audit et à la certification de la chaîne de contrôle

**Identification du document:** PEFC/FR AD 4004 : 2016

**Approuvé par:** Conseil d'administration de PEFC France    **Date:** 21 novembre 2017

**Date d'émission:** 21 novembre 2017

**Date d'entrée en vigueur :** 21 novembre 2017

**Période de transition :** 31 janvier 2018

## 1 Domaine d'application

Le présent document contient la procédure de notification des organismes procédant à l'audit et à la certification de la chaîne de contrôle.

Il comprend les exigences relatives à la demande de notification, le modèle de contrat de notification entre PEFC France et un organisme certificateur, les exigences spécifiques relatives aux entreprises dont le périmètre de certification comprend des produits issus de leur activité d'exploitation forestière, les documents d'adhésion à PEFC France pour les entreprises certifiées devant être remis par l'organisme certificateur pour chaque adhérent.

## 2 Références normatives

Les documents référencés ci-dessous sont indispensables pour l'application du présent document. C'est la dernière version (incluant tout amendement) de ces documents qui s'applique (qu'ils soient datés ou non).

PEFC ST 2002 : 2013, Chain of custody of forest based products - Requirements – En Français : PEFC/FR ST 2002 : 2013, Chaîne de contrôle des produits forestiers et à base de bois – Exigences

PEFC ST 2003 : 2012, Requirements for Certification Bodies operating Certification against the PEFC International Chain of Custody Standard

Annex 6 (Documentation technique du PEFC Council), Certification and Accreditation Procedures

## 3 Demande de notification

3.1 La notification est la procédure par laquelle un organisme certificateur demande, à PEFC France, l'autorisation de délivrer des certificats de chaîne de contrôle PEFC en France.

3.2 La demande de notification est une procédure préalable et obligatoire pour la délivrance d'un certificat de chaîne de contrôle PEFC.

3.3 La demande de notification doit être formalisée par un courrier du directeur général de l'organisme demandeur et être accompagnée de la copie du certificat d'accréditation valide délivré par le COFRAC (Comité français d'accréditation) ou tout autre organisme d'accréditation membre de l'EA (European Accreditation) ou de l'IAF (International Accreditation Forum) conforme à la norme ISO 17011 :2004.

## 4 Contrat de notification entre PEFC France et un organisme certificateur de la chaîne de contrôle

ENTRE :

D'une part

L'association Française de Certification Forestière (dite PEFC FRANCE), notifiée pour la France par PEFC Council sous le numéro PEFC/10-1-1 dont le siège est situé au 8, Avenue de la République 75011 Paris, représentée par son Président, ....., ci-après désignée PEFC FRANCE,

Et d'autre part

<ORGANISME CERTIFICATEUR> dont le siège est situé.....  
.....représenté par son directeur général  
....., ci-après désigné <ORGANISME  
CERTIFICATEUR>.

Etant également désignée(s) individuellement ou collectivement par la ou les partie(s).

Il a été préalablement exposé que :

<ORGANISME CERTIFICATEUR> est un organisme certificateur de la chaîne de contrôle opérant selon des règles de chaîne de contrôle reconnues par le Conseil PEFC.

PEFC FRANCE représente la France au sein du Conseil PEFC. Par contrat, PEFC FRANCE est habilitée à délivrer les autorisations d'utilisation de la marque PEFC conformément aux règles d'utilisation de la marque PEFC.

<ORGANISME CERTIFICATEUR>, une fois notifié par PEFC FRANCE, sera autorisé à délivrer, en France, des certificats de chaîne de contrôle PEFC reconnus par PEFC FRANCE.

Les deux parties se sont rapprochées et il a été convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : Documents contractuels**

- Le présent contrat de notification ;
- L'annexe 1 : Exigences spécifiques relatives aux entreprises dont le périmètre de certification comprend les activités d'exploitation forestière ;
- L'annexe 2 : Documents d'adhésion pour les entreprises ;

#### **ARTICLE 2 : Définitions**

##### 1. Chaîne de contrôle des produits forestiers et à base de bois – Exigences

Les exigences pour la certification de la chaîne de contrôle des produits forestiers à base de bois sont définies dans le PEFC ST 2002 : 2013 de la documentation technique du Conseil PEFC (PEFC/FR ST 2002 : 2013 dans sa traduction française disponible sur le site internet de PEFC France ([www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org))). La version actuellement en vigueur est celle validée en Assemblée Générale de PEFC COUNCIL le 23 mai 2013. Le PEFC ST 2002 : 2013, disponible sur le site internet du Conseil PEFC ([www.pefc.org](http://www.pefc.org)) et dont <ORGANISME CERTIFICATEUR> reconnaît avoir pris connaissance, peut faire l'objet de modifications dans le temps par le Conseil PEFC, ce que <ORGANISME CERTIFICATEUR> accepte dès à présent, de sorte que lesdites modifications lui seront opposables.

##### 2. Procédures de certification et d'accréditation

Les procédures de certification et d'accréditation sont définies dans l'Annexe 6 de la Documentation Technique du Conseil PEFC. La version en vigueur est celle validée en Assemblée Générale de PEFC COUNCIL le 21 novembre 2010. L'annexe 6, disponible sur le site internet du Conseil PEFC ([www.pefc.org](http://www.pefc.org)) et dont <ORGANISME CERTIFICATEUR> reconnaît avoir pris connaissance, peut faire l'objet de modifications dans le temps par le Conseil PEFC, ce que <ORGANISME CERTIFICATEUR> accepte dès à présent, de sorte que lesdites modifications lui seront opposables.

##### 3. Documents pour l'entreprise

Les documents types d'adhésion pour les entreprises se situent en annexe 2 du présent contrat.

#### **ARTICLE 3 : Responsabilités de <ORGANISME CERTIFICATEUR> liées à sa notification PEFC**

<ORGANISME CERTIFICATEUR>, en tant qu'organisme certificateur notifié PEFC doit :

1. Obtenir et conserver une accréditation valide et en conformité avec l'Annexe 6 de la Documentation Technique du Conseil PEFC et informer PEFC FRANCE sans délai de tout changement lié à cette accréditation. <ORGANISME CERTIFICATEUR> fournit, au début de chaque année et chaque fois que cela lui est demandé par PEFC FRANCE, les preuves qu'il détient une accréditation valide.
2. Délivrer et renouveler des certificats de chaîne de contrôle selon les règles de chaîne de contrôle définies dans le PEFC ST 2002 : 2013, selon les exigences fixées dans le PEFC ST 2003 : 2012 et l'annexe 1 du présent contrat, dont <ORGANISME CERTIFICATEUR> reconnaît avoir pris connaissance.

3. Transmettre à PEFC France et ce pour chaque entreprise certifiée :
  - Une copie du certificat de chaîne de contrôle
  - Les documents d'adhésion pour les entreprises situés en annexe 2 du présent contrat, et dont <ORGANISME CERTIFICATEUR> reconnaît avoir pris connaissance. La fiche de renseignements et la fiche « produits certifiés » doivent impérativement être actualisées et transmises annuellement à PEFC France et ce dans les 30 jours suivant la date de l'audit.
  - Pour les entreprises dont le périmètre de certification comprend des produits issus de leur activité d'exploitation forestière, l'information relative à la réalisation d'achat de bois sur pied, telle que définie en annexe 1 du présent contrat.
4. Informer sans délai PEFC FRANCE de tout certificat de chaîne de contrôle PEFC délivré en France ou de tout changement lié aux certificats déjà délivrés.

#### **ARTICLE 4 : Responsabilité de PEFC FRANCE**

PEFC FRANCE reconnaît un certificat de chaîne de contrôle PEFC délivré en France par un organisme certificateur dès lors que :

- L'organisme certificateur est notifié par PEFC FRANCE.
- L'entreprise titulaire du certificat PEFC de chaîne de contrôle s'est acquittée annuellement auprès de PEFC France de sa contribution.

PEFC FRANCE fournit aux titulaires de ces certificats de chaîne de contrôle l'accès à l'utilisation de la marque PEFC conformément aux règles d'utilisation de la marque PEFC (PEFC/FR ST 2001 :2008)

PEFC FRANCE informe <ORGANISME CERTIFICATEUR> de tout changement de la documentation qui affecte ce contrat de notification.

#### **ARTICLE 5 : Résiliation du contrat**

PEFC FRANCE et <ORGANISME CERTIFICATEUR> peuvent résilier ce contrat par lettre recommandée avec accusé de réception et avec un préavis de trois mois.

Tout retrait, suspension ou fin de validité de l'accréditation de <ORGANISME CERTIFICATEUR> engendre automatiquement la résiliation du présent contrat à compter de la date du retrait, de la suspension ou de la fin de validité de la dite accréditation.

PEFC FRANCE n'est pas responsable des dommages financiers ou autres provoqués par la suspension temporaire ou la résiliation du présent contrat liées au non respect du présent contrat par <ORGANISME CERTIFICATEUR>.

#### **ARTICLE 6 : Durée de validité du contrat**

Le présent contrat est conclu pour une première période d'une durée de 5 ans à compter de la date de signature par les deux parties. A l'expiration de cette période, il est renouvelé par tacite reconduction par périodes successives de 5 ans, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant la fin de la période en cours.

#### **ARTICLE 7 : Informatique et Libertés**

Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, <ORGANISME CERTIFICATEUR> s'engage, dans le cadre de l'exécution de ses prestations, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

<ORGANISME CERTIFICATEUR> s'engage donc à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel, ses sous-traitants éventuels et de manière générale à tout tiers intervenant à sa demande :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés, à l'exception de ceux nécessaires à l'exécution du contrat, l'accord préalable de PEFC France étant nécessaire ;

- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées dans le contrat ;
- ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du contrat ;
- prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielle et logique, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités pendant la durée du contrat ;
- et en fin de contrat, à procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les données de PEFC France.

En cas de sous-traitance des prestations (conformément et dans la limite de ce que prévoit notre contrat), <ORGANISME CERTIFICATEUR> est solidairement responsable avec ses éventuels sous-traitants (ou tout tiers) de toutes les dispositions du contrat.

Par ailleurs, chacune des Parties s'engage à effectuer sous sa propre responsabilité les déclarations et/ou les demandes d'autorisation auprès de la CNIL qui pourraient être rendues nécessaires par sa participation à l'exécution du Contrat.

Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'Union Européenne pour les besoins de réalisation des prestations, il est rappelé que cela ne peut se faire sans l'accord de PEFC France qui pourra alors signer avec <ORGANISME CERTIFICATEUR> ou son sous-traitant concerné les clauses contractuelles types de l'Union Européenne issues de la décision de la Commission Européenne du 27 décembre 2001.

#### **ARTICLE 8 : Tribunaux compétents et droit applicable**

Tout litige entre PEFC FRANCE et <ORGANISME CERTIFICATEUR> relatif à l'exécution, l'interprétation, la validité ou les suites du présent contrat relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Paris lequel fera application du droit français.

Fait à Paris, le .....

En deux exemplaires, dont un pour chacune des parties,

Pour PEFC FRANCE

Pour <ORGANISME CERTIFICATEUR>

Le Président,

Le Directeur

.....

.....

## **Annexe 1 Exigences spécifiques relatives aux entreprises dont le périmètre de certification comprend des produits issus de leur activité d'exploitation forestière**

### **Prérequis**

Toute entreprise achetant du bois certifié PEFC sur pied doit avoir un périmètre de certification intégrant les produits issus de leur activité d'exploitation forestière.

#### **1. Exigence relative au respect du PEFC/FR ST 1003-1, -2, -3 : 2016**

1.1 Les entreprises dont le périmètre de certification comprend des produits issus de leur activité d'exploitation forestière sont tenues, en complément des règles de chaîne de contrôle, de respecter les exigences définies dans les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1, -2, -3 : 2016).

1.2 Le respect de ces exigences constitue un élément nécessaire pour l'obtention de la chaîne de contrôle PEFC.

1.3 La confirmation du respect de ces exigences est formalisée en remplissant le bulletin d'engagement dans la certification régionale de gestion forestière durable pour les exploitants forestiers situé en annexe 2 du présent contrat.

1.4 Si <ORGANISME CERTIFICATEUR> est informé par PEFC France du non-respect des exigences du PEFC/FR ST 1003-1, -2, -3 : 2016, il doit en conséquence suspendre sans délai le certificat de chaîne de contrôle de l'entreprise d'exploitation forestière visée.

1.5 La levée de suspension ne pourra avoir lieu que si PEFC France informe <ORGANISME CERTIFICATEUR> que l'entreprise est de nouveau réputée respecter les exigences du PEFC/FR ST 1003-1, -2, -3 : 2016, et ce, dans le délai maximal de suspension visé par les procédures de <ORGANISME CERTIFICATEUR>.

#### **2. Exigence d'information relative à la réalisation d'achat de bois sur pied**

2.1 <ORGANISME CERTIFICATEUR> s'engage à vérifier annuellement lors de l'audit si l'entreprise ayant des produits issus de son activité d'exploitation forestière dans son périmètre de certification a réalisé ou non des achats de bois sur pied dans la période de 12 mois précédant l'audit.

2.2 <ORGANISME CERTIFICATEUR> s'engage à consigner dans le rapport d'audit cette information et à la transmettre à PEFC France dans un délai de deux mois suivant l'audit sur format libre

2.3 Cette information sera transmise par PEFC France à l'entité d'accès à la certification forestière PEFC territorialement compétente à laquelle participe l'entreprise, aux fins de réalisation des contrôles sur site visés dans le bulletin d'engagement dans la certification régionale de gestion forestière durable pour les exploitants forestiers situé en annexe 2 du présent contrat.

2.4 <ORGANISME CERTIFICATEUR> s'engage à fournir à PEFC France copie de la partie du rapport d'audit mentionnant ladite information sur simple demande. Cette copie fera l'objet d'une transmission par PEFC France à l'entité d'accès à la certification forestière PEFC territorialement compétente à laquelle participe l'entreprise.

## **Annexe 2 Documents d'adhésion pour les entreprises**

### **FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION AU SYSTEME PEFC**

*Lettre à établir sur papier à en-tête du demandeur.*

**PEFC France  
8 avenue de la République  
75011 PARIS**

**A l'attention de :** M. le Président de PEFC France

**Objet :** Demande d'adhésion au système PEFC

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander mon adhésion au système PEFC afin de pouvoir obtenir la vérification de ma chaîne de contrôle.

**Je reconnais avoir pris connaissance du PEFC/FR ST 2002 : 2013 (Chaîne de contrôle des produits forestiers et à base de bois - Exigences) et du PEFC/FR ST 2001 : 2008 (règles d'utilisation de la marque PEFC - Exigences).**

A cet effet, j'ai bien pris note que cette adhésion sera subordonnée à **l'acquittement annuel d'une contribution fixée en fonction du chiffre d'affaires hors taxe calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier exercice et dont le montant et le mode de calcul sont fixés et révisés par l'Assemblée générale de PEFC France.**

J'ai bien pris connaissance également du fait que le maintien de mon adhésion est conditionné au versement annuel de ladite contribution (à compter de la date d'émission de l'attestation PEFC de chaîne de contrôle).

Je déclare avoir le pouvoir de formuler cette demande.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Date, qualité et signature du représentant légal du demandeur

*En application des articles 34 et 36 de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, et d'opposition pour motifs légitimes, sur les données vous concernant collectées sur les présents documents. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés (CIL) de PEFC France par courrier à l'adresse suivante : Maître Arnaud Tessalonikos – DS AVOCATS, 6 rue Duret 75116 PARIS ou par courrier électronique à l'adresse suivante tessalonikos@dsavocats.com accompagné d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.*

**Merci de renvoyer ce questionnaire à votre Organisme Certificateur qui le transmettra à PEFC France**



**BULLETIN D'ENGAGEMENT DANS LA CERTIFICATION REGIONALE DE GESTION FORESTIERE DURABLE  
(Entreprise d'exploitation forestière uniquement)**

Lettre à établir sur papier à en-tête du demandeur

**PEFC France  
8, Avenue de la République  
75011 PARIS**

**A l'attention de :** M. le Président de PEFC France, pour transmission par PEFC France à l'EAC dans le territoire de compétence de laquelle se situe le siège social de mon entreprise

**Objet :** Demande d'engagement dans le système PEFC

Je soussigné :

Nom, prénom et qualité du représentant de l'entreprise : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Région(s) concernée(s) par mon activité : .....

- m'engage à respecter les principes généraux de la démarche PEFC de gestion durable de la forêt ;
- **reconnais avoir pris connaissance des règles de la gestion forestière durable me concernant (PEFC/FR ST 1003-1, -2, -3 : 2016)**, et m'engage à le respecter **pour la réalisation de mes activités de travaux forestiers en tant que propriétaire des bois sur pied ou de sous-traitance**, à le faire appliquer par mes sous-traitants, et à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'écart ou de défaillance constatée par moi ou qui me serait notifiée par PEFC ;
- **accepte de me soumettre aux contrôles sur site effectués par l'entité d'accès à la certification PEFC territorialement compétente conformément au PEFC/FR ST 1002 : 2016**. A cette fin, je m'engage à tenir à jour les documents prouvant le respect du PEFC/FR ST 1003-1, -2, -3, à les conserver pendant une durée minimale de 5 ans, et accepte de les produire sur demande justifiée de l'entité d'accès à la certification, et en toute confidentialité lors des contrôles.
- **m'engage à informer annuellement mon organisme certificateur lors de l'audit de la réalisation ou non d'achat de bois sur pied** lors des 12 derniers mois. Cette information sera transmise à l'entité d'accès à la certification territorialement compétente aux fins de réalisation des contrôles sus mentionnés. **J'ai pris note que le refus de communiquer cette information sera considéré comme un refus de contrôle.**
- reconnais avoir pris connaissance que **mon certificat de chaîne de contrôle peut être suspendu par l'organisme certificateur, en cas de non-respect du PEFC/FR ST 1003-1, -2, -3 : 2016** constaté par l'entité d'accès à la certification PEFC territorialement compétente lors de ses activités de contrôle.
- accepte que soit enregistré et tenu à jour ce document d'engagement pour les besoins de la certification ;
- accepte que mon engagement soit rendu public ;

Fait à..... Le.....  
Signature

*En application des articles 34 et 36 de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, et d'opposition pour motifs légitimes, sur les données vous concernant collectées sur les présents documents. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés (CIL) de PEFC France par courrier à l'adresse suivante : Maître Arnaud Tessalonikos – DS AVOCATS, 6 rue Duret 75116 PARIS ou par courrier électronique à l'adresse suivante tessalonikos@dsavocats.com accompagné d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.*

**Merci de renvoyer ce questionnaire à votre Organisme Certificateur qui le transmettra à PEFC France**

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE DROIT D'USAGE DE LA MARQUE PEFC**

*Lettre à établir sur papier à en-tête du demandeur*

Organisme : .....

Adresse : .....

Coordonnées du Responsable :

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Fax : .....

E-mail : ..... @ .....

Site internet : .....

Dans le cas où mes clients distribuent mes produits finis (produits à usage domestique) directement auprès des consommateurs finaux (BtoC), j'accepte que ceux-ci utilisent mon logo PEFC et mon numéro de licence à des fins de communication quant au caractère PEFC de mes produits certifiés (en vis-à-vis des produits sur les catalogues de vente ...).

J'ai pris connaissance du PEFC/FR ST 2001 : 2008, Règles d'utilisation de la marque PEFC - Exigences, et je les accepte. J'ai noté que le non-respect de ces règles peut entraîner une suspension immédiate de mon droit d'usage de la marque PEFC.

J'affirme sur l'honneur que l'ensemble de ces données est exact.

Fait à ..... , le .....

Nom, prénom et Qualité du signataire :

.....

Signature :

*En application des articles 34 et 36 de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, et d'opposition pour motifs légitimes, sur les données vous concernant collectées sur les présents documents. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés (CIL) de PEFC France par courrier à l'adresse suivante : Maître Arnaud Tessalonikos – DS AVOCATS, 6 rue Duret 75116 PARIS ou par courrier électronique à l'adresse suivante tessalonikos@dsavocats.com accompagné d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.*

**Merci de renvoyer ce questionnaire à votre Organisme Certificateur qui le transmettra à PEFC France**

**FICHE DE RENSEIGNEMENT A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR CERTIFICATON INDIVIDUELLE  
(Fiche à remplir pour l'audit initial et pour chaque audit de suivi)**

**Raison sociale :** .....

**Nom commercial (si différent de la raison sociale) :** .....

**Nature juridique :** .....

**N° SIRET :** .....

**Date de création :**..... **Nombre de salariés :**.....

**Activités présentes sur le site :** .....

.....

**Chiffre d'affaires hors taxe calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier exercice :** .....

**Noms des marques commercialisées :**

- .....

- .....

- .....

**Personnes contacts :**

**Représentant légal :** .....

**Tél :** ..... **Mail :** .....

**Responsable de la chaîne de contrôle :** .....

**Tél :** ..... **Mail :** .....

**Responsable de la communication et/ou marketing :** .....

**Tél :** ..... **Mail :** .....

**Responsable développement durable et/ou environnement :** .....

**Tél :** ..... **Mail :** .....

**Responsable commercial :** .....

**Tél :** ..... **Mail :** .....

*En application des articles 34 et 36 de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, et d'opposition pour motifs légitimes, sur les données vous concernant collectées sur les présents documents. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés (CIL) de PEFC France par courrier à l'adresse suivante : Maître Arnaud Tessalonikos – DS AVOCATS, 6 rue Duret 75116 PARIS ou par courrier électronique à l'adresse suivante tessalonikos@dsavocats.com accompagné d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.*

**FICHE DE RENSEIGNEMENT A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR CERTIFICATION MULTISITE  
(Fiche à remplir pour l'audit initial et pour chaque audit de suivi)**

Pour le bureau central et chacun des sites qui apparaissent ou apparaîtront sur le certificat, merci de renseigner l'ensemble des points ci-dessous.

Si les sites ne disposent pas d'un chiffre d'affaires propre, il faut renseigner une répartition du chiffre d'affaires global par site, à l'exception des sites n'ayant qu'une activité de dépôt (dans ce cas le mentionner).

Type de facturation souhaitée :  Facturation au bureau central des cotisations de l'ensemble des sites  
 Facturation individuelle pour chaque site

*Le choix d'un type de facturation n'impacte pas le montant total dû par l'entreprise certifiée multisites*

**BUREAU CENTRAL (SITE 1)**

Raison sociale : .....

Coordonnées : .....

Nom commercial (si différent de la raison sociale) : .....

Nature juridique : .....

N° SIRET : .....

Date de création : ..... Nombre de salariés : .....

Activités présentes sur le site : .....

.....

Chiffre d'affaires hors taxe calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier exercice : .....

Noms des marques commercialisées :

- .....

- .....

- .....

**Personnes contacts :**

Représentant légal : .....

Tél : ..... Mail : .....

Responsable de la chaîne de contrôle : .....

Tél : ..... Mail : .....

Responsable de la communication et/ou marketing : .....

Tél : ..... Mail : .....

Responsable développement durable et/ou environnement : .....

Tél : ..... Mail : .....

Responsable commercial : .....

Tél : ..... Mail : .....

**IDENTIFICATION DES SITES CONCERNES HORS BUREAU CENTRAL**

**SITE 2**

Raison sociale : .....

Coordonnées : .....

Nom commercial (si différent de la raison sociale) : .....

Nature juridique : .....

N° SIRET : .....

Date de création :..... Nombre de salariés :.....

Activités présentes sur le site : .....

Nom commercial (si différent de la raison sociale) : .....

Noms des marques commercialisées :

-  
-  
-

Représentant légal (si différent Bureau Central) : .....

Responsable de la chaîne de contrôle (si différent Bureau Central) : .....

Chiffre d'affaires hors taxe calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier exercice : .....

**SITE 3**

Raison sociale : .....

Coordonnées : .....

Nom commercial (si différent de la raison sociale) : .....

Nature juridique : .....

N° SIRET : .....

Date de création :..... Nombre de salariés :.....

Activités présentes sur le site : .....

Nom commercial (si différent de la raison sociale) : .....

Noms des marques commercialisées :

-  
-  
-

Représentant légal (si différent Bureau Central) : .....

Responsable de la chaîne de contrôle (si différent Bureau Central) : .....

Chiffre d'affaires hors taxe calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier exercice : .....

**SITE 4**

**Raison sociale :** .....

**Coordonnées :** .....

**Nom commercial (si différent de la raison sociale) :** .....

**Nature juridique :** .....

**N° SIRET :** .....

**Date de création :**..... **Nombre de salariés :**.....

**Activités présentes sur le site :** .....

**Nom commercial (si différent de la raison sociale) :** .....

**Noms des marques commercialisées :**

-  
-  
-

**Représentant légal (si différent Bureau Central) :** .....

**Responsable de la chaîne de contrôle (si différent Bureau Central) :** .....

**Chiffre d'affaires hors taxe calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier**

**exercice :** .....

*Reproduire cette page pour les sites supplémentaires, si nécessaire*

*En application des articles 34 et 36 de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, et d'opposition pour motifs légitimes, sur les données vous concernant collectées sur les présents documents. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés (CIL) de PEFC France par courrier à l'adresse suivante : Maître Arnaud Tessalonikos – DS AVOCATS, 6 rue Duret 75116 PARIS ou par courrier électronique à l'adresse suivante tessalonikos@dsavocats.com accompagné d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.*

**Merci de renvoyer ce questionnaire à votre Organisme Certificateur qui le transmettra à PEFC France**

<b>Nom du site concerné</b>			
<b>Représentant du site</b>			
<b>Adresse</b>	<b>Numéro, rue</b>		
	<b>Ville</b>	<b>CP</b>	
	<b>Pays</b>		
<b>Personne contact</b>			
<b>Telephone</b>		<b>Fax</b>	
<b>E-mail</b>		<b>Http</b>	

**Informations sur les produits certifiés:**

<b>Nom du produit</b>	<b>Code de la catégorie de produit *</b>	<b>Description du produit *</b>	<b>Code essences (peut inclure plus qu'une)</b>

\* Voir la page suivant pour les codes de catégories de produits et les codes essences. Si le produit inclut des essences de plus d'une catégorie (par ex 1. conifère, 3-non-conifère), indiquer l'ensemble des codes dans la colonne concernée.

Code	Catégories de produits		
<b>01000</b>	<b>Bois rond</b>		
01010		Bois d'oeuvre	
01020		Bois de trituration	
01030		Copeaux et particules	
01040		Résidus de bois	
01050		Autre bois rond industriel	
<b>02000</b>	<b>Bois énergie et charbon de bois</b>		
02010		Bois énergie (incluant les copeaux, les résidus, les briquettes, les boulettes, etc.)	
02020		Charbon de bois	
<b>03000</b>	<b>Sciages et traverses</b>		
03010		Traverses de chemin de fer	
03020		Sciages	
<b>04000</b>	<b>Bois transformés</b>		
04010		Bois lamellés	
04020		Bois à entures multiples	
04030		Produits lamellés-collés (Glulam)	
04040		Lamibois (LVL)	
04050		Parallel Strand Lumber (PSL)	
04060		Poutres en I	
04070		Goussets	
04080		Autre	
<b>05000</b>	<b>Panneaux à base de bois</b>		
05010		Feuilles de placage	
05020		Contreplaqué	
05030		Panneau de particules	
05031			OSB
05032			Autre panneau de particules
05040		Panneau de fibres	
05041			MDF
05042			HDF
05043			Panneau mi-dur
05043			Panneau dur
05044			Panneau isolant
<b>06000</b>	<b>Pâte à papier</b>		
06010		Mécanique	
06020		Semi-chimique	
06030		Dissoute	
06040		Chimique	
06041			Pâte de sulphite sans



			chlore
06042			Pâte de sulfite chlorée
06043			Pâte de sulfate sans chlore (kraft)
06044			Pâte de sulfate chlorée (kraft)
06050		Papier récupéré	
<b>07000</b>	<b>Papiers et cartons</b>		
07010		Papiers graphiques	
07011			Papiers journal
07012			Non couché avec bois
07013			Non couché sans bois
07014			Papiers couchés
07020		Papiers sanitaire et domestique	
07030		Matériels d'emballage	
07031			Cartons pour caisse
07032			Cartons pour boites pliantes
07033			Papiers d'emballages
07034			Autres papiers pour emballage
07040		Autre papier et carton	
07050		Papiers transformés	
07060		Imprimés	
<b>08000</b>	<b>Produits manufacturés</b>		
08010		Emballages, tourets, palettes	
08011			Emballages et caisses
08012			tourets
08013			Palettes
08020		Meubles	
08030		Charpentes/menuiseries	
08031			Fenêtres
08032			Portes
08033			Bardeaux
08034			Parquets
08035			Autres
08040		Bois décoratif	
08050		Outils et objets tournés	
08051			Outils
08052			Jouets
08053			Articles sportifs
08054			Instruments de musique
08055			Autre
08060		Fûts et tonnellerie	
08070		Autres	
<b>09000</b>	<b>Produits</b>		

	<b>extérieurs</b>		
09010		Constructions et leurs éléments	
09020		Meubles de jardin / Produits extérieurs	
09021			Meubles de jardin
09022			Equipement de terrain de jeu
09023			Platelages
09030		Autre	
<b>11000</b>	<b>Liège et produits à base de liège</b>		
11010		Liège naturel et chutes de liège	
11020		Produits à base de liège	
<b>12000</b>	<b>Energie</b>		
<b>13000</b>	<b>Produits non-bois</b>		
<b>14000</b>	<b>Autres</b>		

<b>Liste des essences</b>			
1	Conifère	Toutes essences de bois classifiées botaniquement dans la catégorie des Gymnospermes c'est-à-dire le sapin (Abies), le pin parana (Araucaria), le cèdre (Cedrus), le ginkgo (Ginkgo), le mélèze (Larix), l'épicéa (Picea), le pin, le douglas, etc. Ces essences sont généralement répertoriées comme des résineux.	
2	Tropical non-conifère	Toutes essences de bois classifiées botaniquement dans la catégorie des Angiospermes c'est-à-dire l'érable (Acer), l'aulne (Alnus), l'ébène (Diospyros), le hêtre (Fagus), le peuplier (Populus), le chêne (Quercus), le teck (Tectona), etc. Ces essences sont généralement répertoriées comme des feuillus.	Bois non-conifère originaire de pays tropicaux
3	Autres non-conifères		Bois non-conifère originaire de pays autres que tropicaux
4	Non spécifié		

**CHAINE DE CONTRÔLE DES PRODUITS FORESTIERS ET A BASE DE BOIS PEFC  
RESPECT DES EXIGENCES SOCIALES ET D'HYGIENE ET DE SECURITE**

Vu les conventions internationales, européennes et communautaires ratifiées par la République française ;

Vu la législation applicable en matière de droit du travail ;

Vu la convention collective applicable à mon entreprise ;

Je soussigné, M. Mme ....., en qualité de..... de l'entreprise ....., confirme faire appliquer au sein de mon entreprise l'ensemble de la réglementation applicable en matière de droit du travail et que, par conséquent, celle-ci est conforme aux exigences sociales d'hygiène et de sécurité du chapitre 9 des exigences pour la chaîne de contrôle des produits forestiers et à base de bois (PEFC/FR ST 2002 : 2013), à savoir que :

- Mes salariés peuvent s'associer librement, choisir leurs représentants, et négocier collectivement avec leur employeur,
- Le travail forcé n'est pas utilisé,
- ne sont pas employés des salariés, qui sont sous l'âge légal minimum, l'âge de 15 ans, ou l'âge de la scolarité obligatoire, lorsqu'elle est plus élevée,
- Mes salariés sont traités avec égalité concernant la promotion et la répartition du travail,
- Les conditions de travail ne remettent pas en cause l'hygiène et la sécurité.

Fait à .....

Le .....

Signature :